



**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024**

ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUCE  
LEGALEMENT CONVOQUE LE 18 SEPTEMBRE 2024  
S'EST REUNI LE 24 SEPTEMBRE 2024 – A L'HOTEL DE VILLE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE M. FLORENT GAUTHIER, MAIRE.

Étaient présents :

M. Florent GAUTHIER, M. Olivier MARCADON, M. Brice GAUTHIER, Mme Jacqueline ROBBE,  
M. Jean-Michel SOCIER, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Badiha BOUNOUADAR,  
M. Jérôme POUPONNOT, Mme Doris SÉJOURNÉ, M. Matthias BELAT, M. Albert TRÉPY,  
M. Thierry CHAMPEAUX, M. Farid KASMI, M. Thomas BARRÉ, Mme Cathie PANIER,  
Mme Josiane POTTIER, Mme Pauline BOURDON, Mme Brigitte BERAST, Mme Soumaya DARDABA,  
M. Emmanuel LECOMTE, M. Antoine ANNIBAL, M. Sébastien BOUVET, Mme Sandrine TOROK,  
M. Claude THEIL, Mme Nathalie NAMPON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes représentées :

Mme Hela SAADAOUI donne pouvoir à M. Olivier MARCADON, Mme Elodie LE MAY donne pouvoir à  
M. Albert TRÉPY, Mme Chantal RIQUELME donne pouvoir à M. Jérôme POUPONNOT,  
Mme Taous OUIDDIR donne pouvoir à Mme Soumaya DARDABA, Mme Mathilde BRESSY donne  
pouvoir à M. Antoine ANNIBAL.

Étaient absents excusés :

M. Pascal EDMOND, M. Eric LAQUA.

Était absent :

M. Jean-Claude DA CORTE REGO.

Secrétaire de séance :

M. Albert TRÉPY.

## ORDRE DU JOUR

---

La séance est ouverte à 20h01

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2024.

> Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (2 absentions : Mme DARDABA et Mme OUIDDIR).

### CULTURE ET SPORTS

1 - Délibérations n°2024.00074 : Amicale Lucé Basket (ALB) - subvention exceptionnelle : **Adoptée à l'unanimité.**

### RESSOURCES HUMAINES

2 - Délibérations n°2024.00075 : Tableau des effectifs – modifications : **Adoptée à l'unanimité.**

### ADMINISTRATION GENERALE

3 - Délibérations n°2024.00076 : Société Publique Locale (SPL) Chartres Aménagement - transmission du rapport du mandataire exercice 2023 : **Adoptée à l'unanimité.**

### REMERCIEMENTS

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 20h25.

\*\*\*\*\*  
Certifié affiché du 01/10/2024 au 02/12/2024  
Certifié publié le 01/10/2024 sur le site internet [www.luce.fr](http://www.luce.fr).  
Par délégation du Maire  
Le responsable des services de l'Administration Générale  
**Romain FOUASNON**

